

LOIRE- ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT

Devenir actionnaire
de la société publique locale
LAD-SPL



CONSTRUIRE
ENSEMBLE
LE CADRE DE VIE
DE DEMAIN

1

PRESENTATION DE L'AGENCE

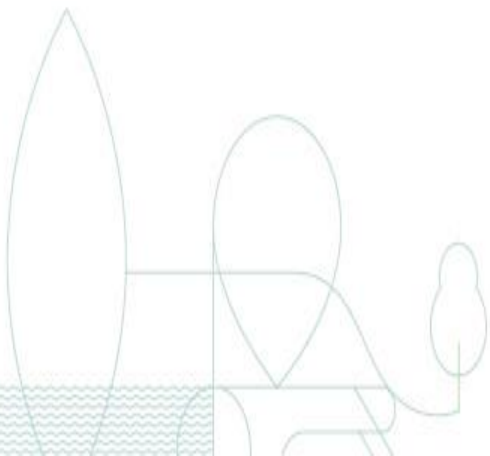
LOIRE-ATLANTIQUE
DEVELOPPEMENT

LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT

CONSTRUIRE ENSEMBLE
LE CADRE DE VIE DE DEMAIN

Loire-Atlantique développement est une agence départementale d'ingénierie publique au service des collectivités et des porteurs de projets de tous les territoires du département.

Elle mobilise ses compétences dans les secteurs du renouvellement urbain, de l'aménagement, de la construction, de l'architecture, de la performance énergétique, de la biodiversité et du tourisme durable ; pour accompagner les transitions et améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants de Loire-Atlantique.



LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT

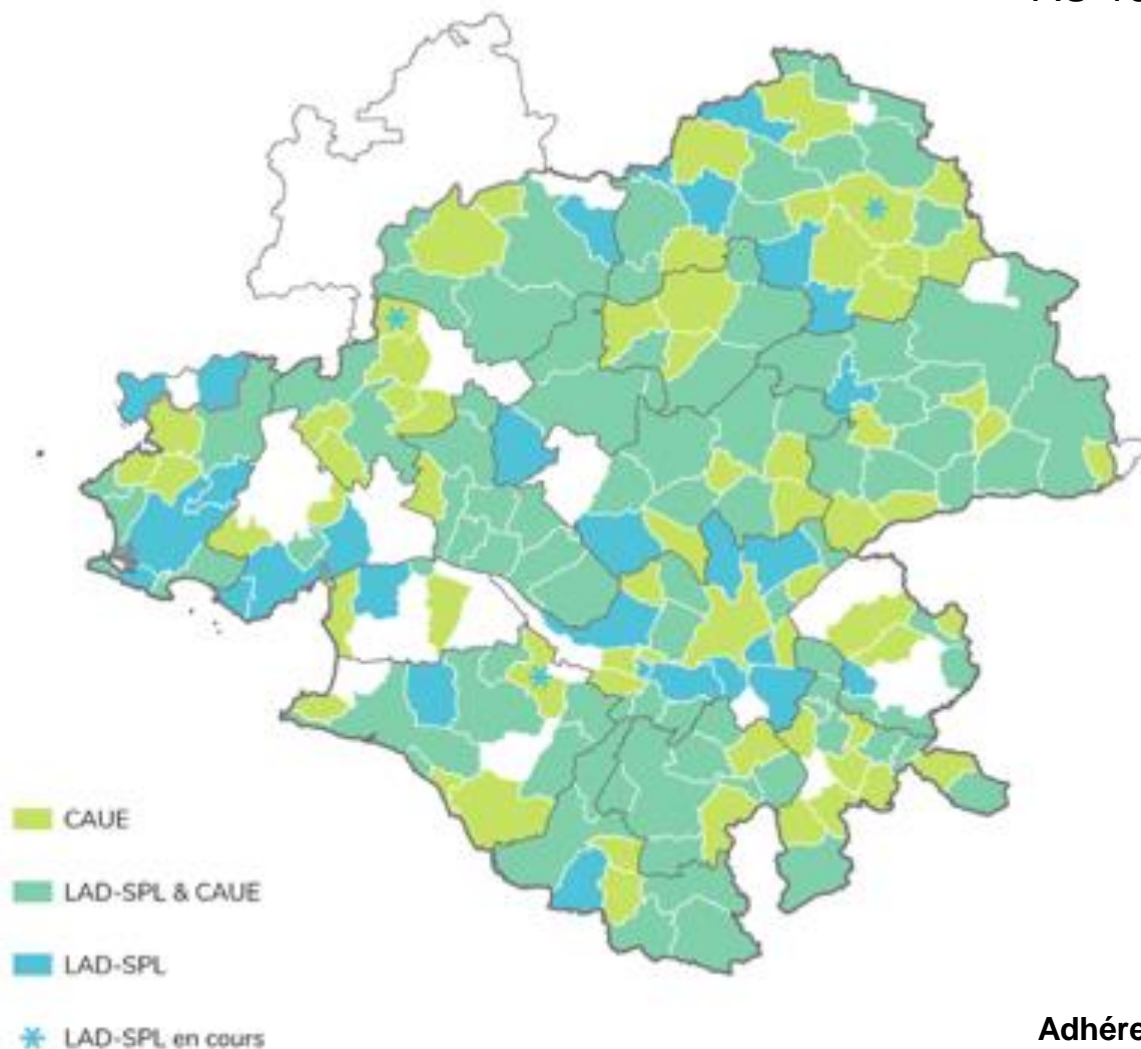
PLUSIEURS ENTITÉS AU SERVICE DES PROJETS

Créée en 2013, l'Agence est constituée de différentes entités juridiques, ce qui permet un accompagnement dans les conditions les plus adaptées aux besoins et contraintes des commanditaires.

- une **Société publique locale (LAD-SPL)**, qui travaille pour ses actionnaires dans un cadre conventionnel. Président : Michel Ménard. Directrice : Audrey Blau.
- une **Société d'économie mixte (LAD-SELA)**, qui travaille pour ses commanditaires dans un cadre concurrentiel, et qui a une capacité d'investissement dans des projets d'intérêt général. Président : Michel Ménard. Directrice : Audrey Blau.
- le **Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Loire-Atlantique (CAUE) association départementale**, qui travaille pour ses adhérents dans un cadre conventionnel. Président : Karine Paviza. Directrice : Delphine Lainé-Delaunay.
- un **Groupement d'intérêt économique (GIE)** qui regroupe les fonctions supports mutualisées.
- Un **Groupement d'employeur (GE)** qui rassemble les directions opérationnelles (hors CAUE) et facilite la mobilisation des expertises et compétences métiers.

ACTIONNAIRES ET ADHÉRENTS

AU 19/01/2024



Actionnaires LAD-SPL

- 128 communes (dont 3 en cours)
- 3 groupements (Parc de Brière, Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, Syndicat Mixte des ports de Loire-Atlantique)
- 17 EPCI
- Département de Loire-Atlantique
- Région des Pays de la Loire

Actionnaires LAD-SELA

- Département de Loire-Atlantique Nantes Métropole,
- CARENE,
- Saint-Herblain,
- Nantes
- Région des Pays de la Loire Institutionnels (CDC, CCI...)
- Autres partenaires dont banques

Adhérents CAUE

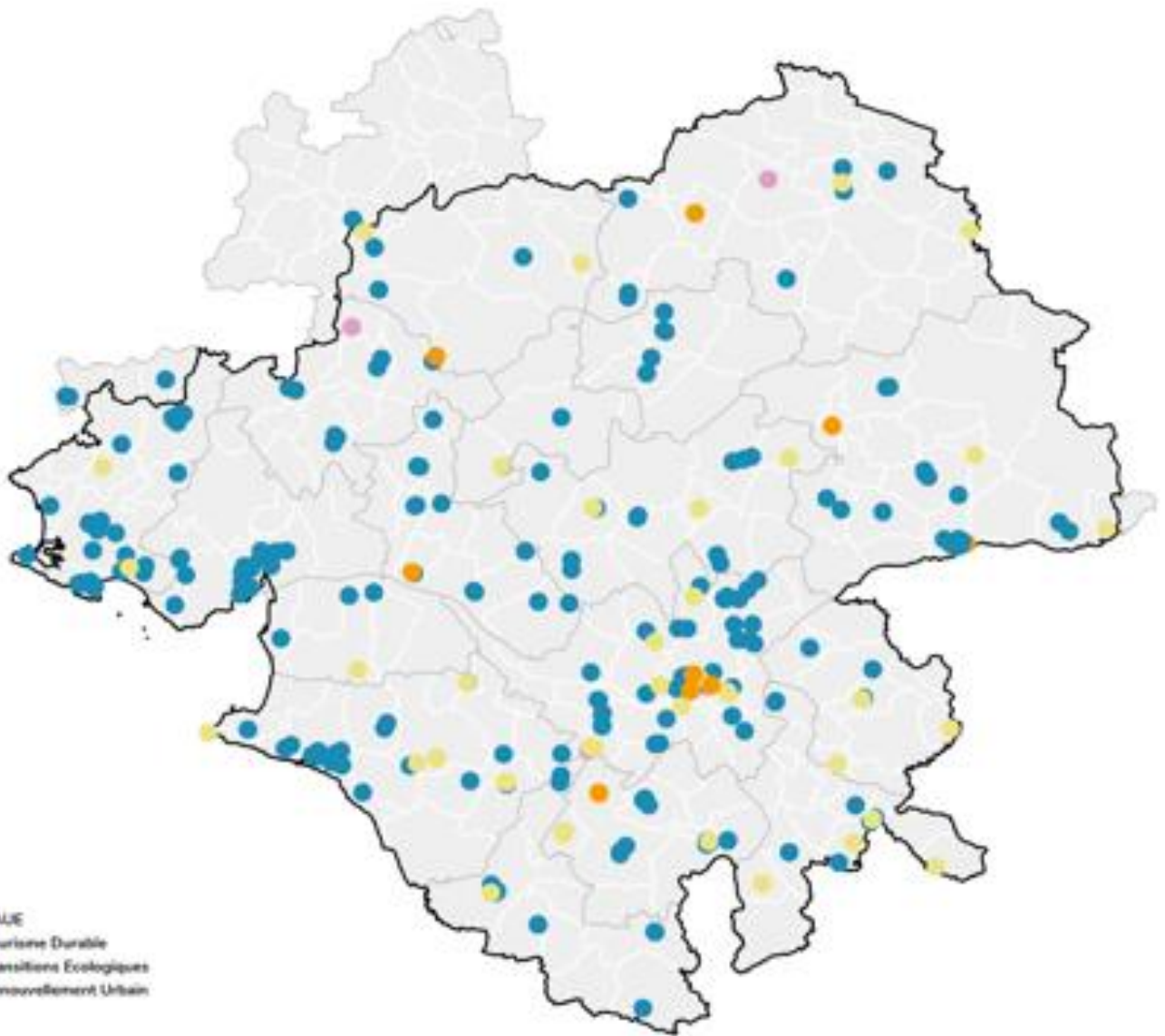
- 167 Communes
- 14 EPCI
- 18 organismes

Membres CAUE

- Représentants de l'Etat
- Département de Loire-Atlantique
- Représentants des professions concernées
- Personnes qualifiées

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

AU 19/04/2024



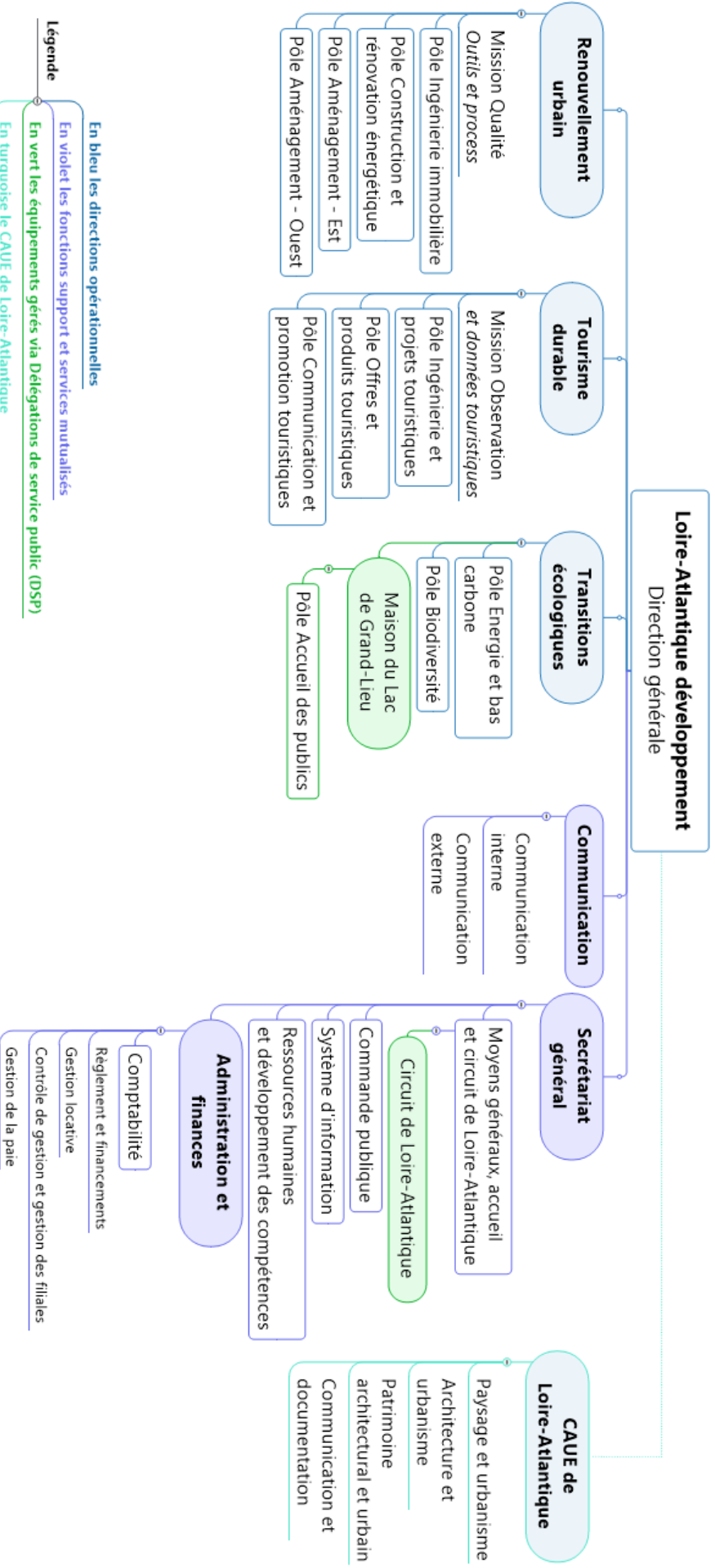
Janvier 2024 - J'Anote Operations SuiteCRM

UNE AGENCE DE PROJETS SUR
TOUS LES TERRITOIRES :
URBAINS, PÉRIURBAINS,
RURAUX, LITTORAUX.

SCHÉMA D'ORGANISATION

AU 1^{ER} JANVIER 2024

[>> Accéder au schéma d'organisation et à l'organigramme détaillé](#)



COMITÉ DE DIRECTION

CONTACTS ET COORDONNÉES

JANVIER 2024



Loire-Atlantique développement

Audrey Blau, directrice générale
Anne-Hélène Le Gougec, assistante de direction
Contact : LD 02 51 84 96 37 @ a.blau@lad44.fr



Communication Interne - Externe

Emilie Trincali, directrice
Contact :
LD 02 40 99 99 23 M 06 31 02 37 52
@ e.trincali@lad44.fr



Secrétariat général

Jean Le Tutour, secrétaire général
Contact :
LD 02 40 99 00 98 M 06 47 82 77 33
@ j.letutour@lad44.fr

Circuit de Loire-Atlantique



Administration et finances

Sophie Bedouel, directrice
Contact :
LD 02 40 99 00 79 M 06 71 27 48 84
@ s.bedouel@lad44.fr



Ressources humaines

Camille Goualin, directrice
Contact :
LD 02 40 99 00 66 M 07 85 34 83 85
@ c.goualin@lad44.fr



Renouvellement urbain

Mathieu Roeper, directeur
Contact :
LD 02 51 84 96 31 M 06 31 48 04 37
@ m.roeper@lad44.fr



Tourisme durable

Agnès Broquet, directrice
Contact :
LD 02 40 99 00 78 M 06 82 72 93 73
@ a.broquet@lad44.fr



Transitions écologiques

Olivier Hubert, directeur
Contact :
LD 02 40 99 00 78 M 06 82 72 93 73
@ o.hubert@lad44.fr

Maison du Lac de Grand-Lieu



CAUE de Loire-Atlantique

Delphine Lainé-Delaunay, directrice
Contact :
LD 02 40 35 01 53 M 06 71 29 31 58
@ d.laine@caue44.fr



2

DEVENIR ACTIONNAIRE

LOIRE-ATLANTIQUE
DEVELOPPEMENT -
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
(LAD-SPL)

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Source :
<http://www.marche-public.fr/Marches-publics/Definitions/Entrees/SPL-societes-publiques-locales.htm>

« Les sociétés publiques locales instituées par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 et les sociétés publiques locales d'aménagement sont des sociétés anonymes dont le capital est détenu en totalité par des collectivités territoriales ou leurs groupements. Ces sociétés sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction, pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.

Les sociétés publiques locales exercent leurs activités exclusivement pour le compte de leurs actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités qui en sont membres.

Elles constituent des outils juridiques qui **permettent aux collectivités territoriales et à leurs groupements de contracter directement**, sans publicité ni mise en concurrence, sous réserve que ces sociétés soient bien en situation de prestataire "intégré". »

QUEL PÉRIMÈTRE ?

STATUTS LAD-
SPL
ARTICLE 3
2016

« La société a pour objet, exclusivement pour le compte des collectivités territoriales d'apporter aux territoires de la Loire-Atlantique et dans le périmètre de ses EPCI actionnaires, une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité en termes :

- de développement économique, touristique et de loisirs,
- d'aménagement et de construction,
- d'urbanisme et d'environnement,
- d'accompagnement dans la transition énergétique.

Dans ces domaines, la Société pourra :

- réaliser des études, analyses et schémas directeurs pour assister à la définition de stratégie de développement territorial,
- assurer des missions d'information, de promotion et d'animation, de recherche et de formation,
- réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme, de construction, de rénovation d'équipements de tout immeuble, local ou ouvrage,
- assurer l'exploitation et l'entretien d'ouvrages et équipements.

Et, plus généralement, la Société pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, présentant un intérêt général pour les actionnaires, qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. »

POURQUOI DEVENIR ACTIONNAIRE ?

Un accompagnement pérenne de votre territoire



Nous nous engageons à trouver des solutions adaptées à vos besoins dans le respect de l'histoire et des spécificités de votre territoire. Ce travail se fait à toutes les échelles : du bâtiment au grand territoire, et sur tous les territoires : ruraux, périurbains, urbains et littoraux.

Un accès direct à un large panel de prestations d'ingénierie publique



Dans le cadre d'une relation "quasi-régie" ou "in-house", vous pouvez nous solliciter pour des prestations d'ingénierie dans nos domaines d'expertises (aménagement, rénovation énergétique, construction, tourisme...)

Un élargissement de nos réponses à l'ensemble des expertises de notre agence



Quel que soit votre besoin, interrogez-nous et nous vous apporterons une réponse sur-mesure, spécifique à une de nos expertises ou combinée aux autres expertises de l'agence. Nous pourrions également coordonner, au service de votre projet, les compétences de nos partenaires locaux, publics et privés.

Une participation à notre gouvernance



Une fois actionnaire, vous participez deux à trois fois par an à l'assemblée spéciale de LAD-SPL, laquelle sera représentée au Conseil d'administration de la SPL. Dans ce cadre, nous mettons à votre disposition tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre du "contrôle analogue" de votre collectivité sur l'activité de la LAD-SPL.

COMMENT DEVENIR ACTIONNAIRE ?

Information

1. Nous nous tenons à votre disposition pour présenter la SPL dans vos instances, si vous le souhaitez.
2. Nous échangeons sur vos projets en cours ou à venir qui pourraient bénéficier de l'accompagnement de LAD-SPL.
3. Nous vous simplifions les démarches en vous fournissant le canevas de la délibération à proposer.

Délibération

1. Vous inscrivez une délibération à l'ordre du jour de votre conseil municipal (ou instance équivalente pour les groupements).
2. Vous délibérez pour acquérir auprès du Département 3 actions d'une valeur de 100€ chacune.
3. Vous désignez votre représentant à l'assemblée spéciale de LAD-SPL.

Validation

1. Vous nous renvoyez votre délibération que nous communiquons au Département de Loire-Atlantique pour validation lors d'un passage en commission permanente.
2. Le Département fait émettre un titre de recettes.
3. Vous réglez le titre de recettes délivré par le payeur départemental.

Participation

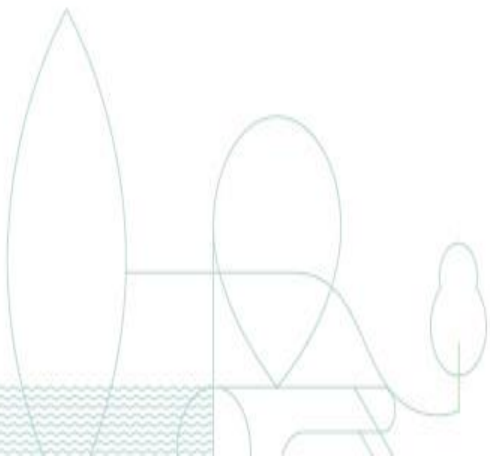
1. Vous participez à nos instances via le représentant désigné. Les membres de l'assemblée spéciale sont informés et émettent un avis sur tous les points inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration (CA) de la SPL.
2. Vous nous sollicitez en direct pour échanger sur vos projets et les mettre en œuvre.

POURQUOI FAIRE APPEL À LAD-SPL ?

Vous avez pour projet de...

- renforcer l'attractivité du centre bourg
- trouver de nouveaux usages à un patrimoine délaissé
- aménager un quartier
- re-construire ou rénover un équipement public
- requalifier une friche industrielle
- réaliser un diagnostic touristique
- concevoir un pôle de loisirs
- mener une démarche prospective participative
- requalifier une entrée de ville ou un espace public
- ...

Faites appel à une agence d'ingénierie publique spécialisée !



QUELLES PRESTATIONS ?

VOUS ACCOMPAGNER DE L'IDÉE À LA RÉALISATION DES PROJETS

1

Comprendre votre besoin

- Expression d'un besoin
- Désignation d'une personne référente dédiée au sein de LAD
- Définition d'une problématique : enjeux et objectifs
- Identification des compétences nécessaires (internes et/ou externes)

2

Vous proposer une offre de service sur-mesure

- Un calendrier
- Une méthode
- Un livrable
- Un devis avec une décomposition du prix global et forfaitaire
- Une gouvernance
- Un référent
- Un cadre juridique

3

Coordonner vos projets

- Constitution d'une équipe dédiée
- Suivi et pilotage du projet
- Accompagnement du recours aux prestataires extérieurs
- Validation de chaque étape jusqu'à sa conclusion
- Évaluation bipartite du projet

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL ?

Pour devenir actionnaire

Le coût d'entrée correspond à l'achat de trois actions d'une valeur de 100 euros chacune soit 300€ pour votre collectivité.

Pour travailler avec nous

Le coût des missions confiées est défini au temps passé. Il correspond à un nombre de jours de travail qui dépend :

- Des objectifs que vous fixez
- De la méthode proposée
- Des compétences mobilisées*

*Le coût/jour affecté à chacun des membres de l'équipe projet varie en fonction de leurs niveaux de responsabilité et d'expertise.

Un devis vous sera systématiquement proposé au travers d'une décomposition du prix global et forfaitaire.

Pour toute mission liée à un sujet "Tourisme durable", vous bénéficiez d'une **déduction forfaitaire de 4 jours** sur l'estimation de temps à passer sur le projet.

Le montant de la rémunération prend en effet en compte la contribution du Département de Loire-Atlantique (offre de 4 jours par an) à Loire-Atlantique développement SPL, dans le cadre de sa convention de soutien pour les actions de conseil et de développement touristiques aux territoires.

Document mis à jour le
19/01/2024

Par : Emilie Trincali et Adèle Guineheux

Loire-Atlantique développement

2 boulevard de l'Estuaire – CS 66207

44262 Nantes cedex 2

Tél. 02 40 20 20 44

www.loireatlantique-developpement.fr



**Loire-Atlantique
développement**

CONSTRUIRE
ENSEMBLE
LE CADRE DE VIE
DE DEMAIN